

Centre Communal d'Action Sociale

Compte rendu du Conseil d'Administration du 17 juin 2019

Présents : Christophe RICHEL, Fabienne PACCOUD dit MORISON, Camille LAMY, Christine RAVIER, Alain COUDROT et Régine AMOR.

Invitée : Madeleine BURDIN, représentant le Club des Chênes.

Absents excusés : Christelle MERMILLOD-BLONDIN, Ludovic MOLIN et Josiane MAIER.

Secrétaire de séance : Fabienne PACCOUD

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} avril 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) Renouvellement de demande de participation financière

Fabienne PACCOUD présente une demande de la part d'une administrée qui sollicite le renouvellement de la prise en charge partielle des frais de restaurant scolaire pour sa fille, scolarisée en classe ULIS TSL à l'école élémentaire de Lamartine à La Motte Servolex pour l'année scolaire 2019/2020. L'école de Saint-Baldoph ne pouvant accueillir cette élève puisqu'elle n'a pas de classe spécialisée, le conseil décide de renouveler la prise en charge pour l'année scolaire 2019/2020 de la différence entre le prix du repas facturé par la commune de La Motte Servolex (6,20 €) et celui auquel aurait droit l'élève si elle était scolarisée à Saint-Baldoph (3,80 € avec le coefficient familial de la maman), à savoir 2,40 € par repas. La participation sera versée à la maman au vu des factures acquittées de restauration scolaire qu'elle recevra de la commune de La Motte Servolex.

3) Questions diverses

- Pour information, un habitant de Saint-Baldoph, âgé d'une quarantaine d'année, a agressé à plusieurs reprises des piétons car il considère qu'ils ne respectent pas les règles de sécurité routière. Fabienne PACCOUD a contacté la famille et a également rencontré cet habitant, qui présente des troubles psychologiques. Une demande d'hospitalisation a été signée par le frère de cet habitant mais celle-ci n'a pas abouti, l'hôpital de Bassens refusant par manque de place et réclamant un passage préalable par les urgences de Chambéry.

La maison des réseaux de santé a été contactée mais il faut que la personne en question soit volontaire, ce qui n'est pas le cas.

- Fabienne PACCOUD informe le conseil que l'hébergement de migrants au presbytère est toujours d'actualité, la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) n'ayant toujours pas trouvé de solution.
- Camille LAMY revient sur le projet de l'AMEJ (Association Maison de l'Enfance et de la Jeunesse), qui a obtenu son agrément de Centre Social Cantonal auprès de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Si les communes de La Ravoire, Challes Les Eaux et Saint Baldoph ont bien voulu soutenir le projet de l'AMEJ au départ, celles-ci n'ont pas souhaité s'engager financièrement avant les échéances électorales de 2020, ce projet étant plutôt confus et les besoins de la commune de Saint Baldoph notamment n'étant pas clairement définis. Le conseil d'administration du CCAS se prononcera après les prochaines élections municipales sur la pertinence à se saisir de ce projet de partenariat.

Prochaine réunion prévue le 30/09/2019 à 9h30

Compte rendu du Conseil d'Administration du 17 juin 2019

Présents : Christophe RICHEL, Fabienne PACCOUD dit MORISON, Camille LAMY, Christine RAVIER, Alain COUDROT et Régine AMOR.

Invitée : Madeleine BURDIN, représentant le Club des Chênes.

Absents excusés : Christelle MERMILLOD-BLONDIN, Ludovic MOLIN et Josiane MAIER.

Secrétaire de séance : Fabienne PACCOUD

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} avril 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) Renouvellement de demande de participation financière

Fabienne PACCOUD présente une demande de la part d'une administrée qui sollicite le renouvellement de la prise en charge partielle des frais de restaurant scolaire pour sa fille, scolarisée en classe ULIS TSL à l'école élémentaire de Lamartine à La Motte Servolex pour l'année scolaire 2019/2020. L'école de Saint-Baldoph ne pouvant accueillir cette élève puisqu'elle n'a pas de classe spécialisée, le conseil décide de renouveler la prise en charge pour l'année scolaire 2019/2020 de la différence entre le prix du repas facturé par la commune de La Motte Servolex (6,20 €) et celui auquel aurait droit l'élève si elle était scolarisée à Saint-Baldoph (3,80 € avec le coefficient familial de la maman), à savoir 2,40 € par repas. La participation sera versée à la maman au vu des factures acquittées de restauration scolaire qu'elle recevra de la commune de La Motte Servolex.

3) Questions diverses

- Pour information, un habitant de Saint-Baldoph, âgé d'une quarantaine d'année, a agressé à plusieurs reprises des piétons car il considère qu'ils ne respectent pas les règles de sécurité routière. Fabienne PACCOUD a contacté la famille et a également rencontré cet habitant, qui présente des troubles psychologiques. Une demande d'hospitalisation a été signée par le frère de cet habitant mais celle-ci n'a pas abouti, l'hôpital de Bassens refusant par manque de place et réclamant un passage préalable par les urgences de Chambéry.

La maison des réseaux de santé a été contactée mais il faut que la personne en question soit volontaire, ce qui n'est pas le cas.

- Fabienne PACCOUD informe le conseil que l'hébergement de migrants au presbytère est toujours d'actualité, la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) n'ayant toujours pas trouvé de solution.
- Camille LAMY revient sur le projet de l'AMEJ (Association Maison de l'Enfance et de la Jeunesse), qui a obtenu son agrément de Centre Social Cantonal auprès de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Si les communes de La Ravoire, Challes Les Eaux et Saint Baldoph ont bien voulu soutenir le projet de l'AMEJ au départ, celles-ci n'ont pas souhaité s'engager financièrement avant les échéances électorales de 2020, ce projet étant plutôt confus et les besoins de la commune de Saint Baldoph notamment n'étant pas clairement définis. Le conseil d'administration du CCAS se prononcera après les prochaines élections municipales sur la pertinence à se saisir de ce projet de partenariat.

Prochaine réunion prévue le 30/09/2019 à 9h30

Compte rendu du Conseil d'Administration du 17 juin 2019

Présents : Christophe RICHEL, Fabienne PACCOUD dit MORISON, Camille LAMY, Christine RAVIER, Alain COUDROT et Régine AMOR.

Invitée : Madeleine BURDIN, représentant le Club des Chênes.

Absents excusés : Christelle MERMILLOD-BLONDIN, Ludovic MOLIN et Josiane MAIER.

Secrétaire de séance : Fabienne PACCOUD

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} avril 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) Renouvellement de demande de participation financière

Fabienne PACCOUD présente une demande de la part d'une administrée qui sollicite le renouvellement de la prise en charge partielle des frais de restaurant scolaire pour sa fille, scolarisée en classe ULIS TSL à l'école élémentaire de Lamartine à La Motte Servolex pour l'année scolaire 2019/2020. L'école de Saint-Baldoph ne pouvant accueillir cette élève puisqu'elle n'a pas de classe spécialisée, le conseil décide de renouveler la prise en charge pour l'année scolaire 2019/2020 de la différence entre le prix du repas facturé par la commune de La Motte Servolex (6,20 €) et celui auquel aurait droit l'élève si elle était scolarisée à Saint-Baldoph (3,80 € avec le coefficient familial de la maman), à savoir 2,40 € par repas. La participation sera versée à la maman au vu des factures acquittées de restauration scolaire qu'elle recevra de la commune de La Motte Servolex.

3) Questions diverses

- Pour information, un habitant de Saint-Baldoph, âgé d'une quarantaine d'année, a agressé à plusieurs reprises des piétons car il considère qu'ils ne respectent pas les règles de sécurité routière. Fabienne PACCOUD a contacté la famille et a également rencontré cet habitant, qui présente des troubles psychologiques. Une demande d'hospitalisation a été signée par le frère de cet habitant mais celle-ci n'a pas abouti, l'hôpital de Bassens refusant par manque de place et réclamant un passage préalable par les urgences de Chambéry.

La maison des réseaux de santé a été contactée mais il faut que la personne en question soit volontaire, ce qui n'est pas le cas.

- Fabienne PACCOUD informe le conseil que l'hébergement de migrants au presbytère est toujours d'actualité, la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) n'ayant toujours pas trouvé de solution.
- Camille LAMY revient sur le projet de l'AMEJ (Association Maison de l'Enfance et de la Jeunesse), qui a obtenu son agrément de Centre Social Cantonal auprès de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Si les communes de La Ravoire, Challes Les Eaux et Saint Baldoph ont bien voulu soutenir le projet de l'AMEJ au départ, celles-ci n'ont pas souhaité s'engager financièrement avant les échéances électorales de 2020, ce projet étant plutôt confus et les besoins de la commune de Saint Baldoph notamment n'étant pas clairement définis. Le conseil d'administration du CCAS se prononcera après les prochaines élections municipales sur la pertinence à se saisir de ce projet de partenariat.

Prochaine réunion prévue le 30/09/2019 à 9h30